

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le 20/10/2023
ID : 062-246200638-20231019-DCS_231018_106-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 86

Compte-rendu de la séance :
19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé en salle Guy Emerton, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. LANVIN ; Les délégués de la commune d'Auchel : MM. BERRIER, VIVIEN, Mme DERLIQUE, M. CARRE, Mme KUBIAK, M. PETIT, Mmes DUCROCQ, GORKA, DERAMAUX; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, CORDONNIER, BRIGE, SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, DELESTREZ, Mmes CAPELLE, GOTTRAND, IMBERT, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : MM. MASSART, BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; Les délégués de la commune d'Ecquedecques : Mme ALTIER, M. PETIT ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Festubert : MM. DOUVRY, QUENIART ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : M. VAAST, Mme CLEROT ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de la commune d'Hinges : Mme LAVERISIN, M. JOMBART ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE, DISSAUX ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : M. HENNEBELLE, Mme KUBINOWSKI, GAUTIER ; Les délégués de la commune de Sains-en-Gohelle : M. HAPPIETTE, Mme CARLUS, M. RABEHI, Mmes VOLCKAERT, CZECH, M. FOMBELLE, Mme LAURIER ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués

de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM.
Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mm

Ont donné pouvoir : M. ELAZOUZI à M. BARRE, Mme BERROYER à M. DELESTREZ, Mme CHOCHOI à Mme LOISEAU, Mme BEIGNIER à M. CORDONNIER, Mme TURBERT à M. MASSART, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. DESCAMPS à M. CARAMIAUX, M. FAVIER à M. FONTAINE,

Se sont fait représenter : Mme HOLVOET par Mme GORKA, M. BOY par Mme DERAMAUX, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, Mme BERTOUX par Mme IMBERT, M. PERRIN par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, Mme MULLET par M. PETIT, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, Mme CARON par Mme GOFFART, M. TOROK par Mme GAUTIER, M. DUCARIN par Mme LAURIER,

Excusés : MM. HENNEBELLE, Mme HOLVOET, M. BOY, Mme BOULART, M. ELAZOUZI, Mme BERTOUX, M. PERRIN, Mmes BERROYER, CHOCHOI, DESCAMPS, BEIGNIER, Mme DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, TURBERT, MULLET, SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FAVIER, BERTIER, SCAILLIEREZ, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, M. BOBEK, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. COUVILLERS, Mme SZCZEPANIAK, M. MARCELLAK, Mme ANTKOWIAK, MM. TOROK, DUCARIN, Mme DUCLOY, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Mme Corinne LAVERSIN, déléguée titulaire de la commune d'Hinges, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

1-06 - PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS
PERMANENTS

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 11 octobre 2023.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,

Monsieur le Président propose au comité syndical :

> Pôle Solidarité-Santé, Résidences Autonomie

La modification d'1 poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

La création d'1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

La création d'1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

La modification de 3 postes, à temps complet, du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2023.

L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes du tableau des emplois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 19/10/2023
Qualité : Président

Annexe délibération 1-06 Tableau des Emplois

Comité Syndical du 18 octobre 2023

Pôle Solidarité-Santé, Résidences Autonomie

➤ de modifier 1 poste du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/11/2023.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	21-009	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	Budget 13 – 50% Budget 04 – 50%	01/11/23
création	23-056	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	• Adjoint administratif principal de 2ème classe • Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	Budget 13 – 60% Budget 04 – 40%	01/11/23

Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

➤ de créer 1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/11/2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, dans le cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Attachés territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
création	23-057	Administrative	Attachés territoriaux	• Attaché principal • Directeur territorial	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	11	01/11/23

Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

➤ de créer 1 poste, à temps complet, du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/11/2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, dans le cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'administratif.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Attachés territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
création	23-058	Administrative	Attachés territoriaux	• Attaché principal • Directeur territorial	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23

➤ de modifier 3 postes, à temps complet, du cadre d'emplois territoriaux à compter du 01/11/2023.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, dans le cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine médico-social.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Agents sociaux territoriaux.

	Poste n°	Filière	Cadre d'emploi	Grade(s)	TC / TNC	Pôle	Budget	Date
suppression	20-419	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social principal de 2ème classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23
création	23-059	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23
suppression	20-470	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social principal de 2ème classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23
création	23-060	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23
suppression	20-422	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social principal de 2ème classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23
création	23-061	Médico-sociale	Agents sociaux territoriaux	• Agent social • Agent social principal de 2ème classe • Agent social principal de 1ère classe	Temps complet	Pôle Solidarité-Santé	08	01/11/23

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.